



GUIDE DES ÉLUS

Le CAUE à vos côtés

Gironde
c a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

SOMMAIRE

/ Le CAUE	p.4
/ Nos missions	p.5
/ Bâtiments publics	p.7
/ Espaces publics	p.11
/ Projets urbains et de territoire	p.15
/ Formation	p.18
/ Les conseillers	p.20
/ Pour mes concitoyens	p.19
/ Adhérer au CAUE	p.23

VOUS ÊTES UN(E) ÉLU(E), VOUS VOULEZ :

- / Promouvoir un développement raisonné et harmonieux de votre territoire
- / Préserver le patrimoine et les paysages de votre ville
- / Améliorer le niveau de qualité des projets qui vous sont soumis
- / Optimiser la gestion des Permis de Construire
- / Sensibiliser vos concitoyens au cadre de vie

LE CAUE DE LA GIRONDE

L'Association

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Gironde **accompagne les élus, collectivités locales, institutions et particuliers dans leurs démarches d'aménagement et d'urbanisme.**

Créé par le Conseil départemental de la Gironde en 1979, suite à la loi sur l'Architecture de 1977 (lien hypertexte vers la loi), le CAUE a pour mission la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. **Il est investi d'une mission de service public au profit de tous.**

Il assure sur tout le territoire girondin, à la fois une offre technique, pédagogique et culturelle, dans la conduite de ses missions assignées par la loi : conseiller, former, informer et sensibiliser tous les acteurs et citoyens d'un territoire à la qualité du cadre de vie.

L'équipe du CAUE accompagne

- / **les particuliers** dans leurs projets de construction, extension, rénovation, etc.,
- / **les collectivités locales** dans la mise en œuvre des projets d'aménagement du territoire,
- / **le grand public** pour une meilleure compréhension des enjeux de l'amélioration du cadre de vie.

Association de droit privé, indépendante de toute administration, le CAUE est **chargé d'une mission de service public au profit de tous.**

Le CAUE au regard de la loi

Ses missions fondamentales ont été élargies dans le cadre de la loi SRU de 2000, puis dans le cadre de la loi sur la transition énergétique de 2015 qui inscrit le CAUE dans le code de l'environnement et dans celui de l'énergie. Pour mutualiser ses outils, le CAUE de la Gironde fait partie de l'Union Régionale des CAUE Nouvelle-Aquitaine (URCAUE) et adhère à la Fédération Nationale des CAUE (FNCAUE) dont le rôle est la représentation auprès des instances nationales et européennes.

NOS MISSIONS FONDAMENTALES

Les missions du CAUE sont insécables et au nombre de 4



CONSEILLER

- / **Les particuliers** dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme, pour tout projet relatif à leur cadre de vie (aménagement, construction, extension ou rénovation).
- / **Les collectivités locales** en matière de bâti, d'espaces publics, de paysage, d'urbanisme et d'environnement.



FORMER

- / **Les élus locaux et les services techniques**, les acteurs du cadre de vie.
- / **Les partenaires professionnels** sur l'ensemble des domaines liés aux projets communaux.



INFORMER

- / **L'ensemble des acteurs du cadre de vie** sur la qualité de l'architecture et du paysage, les dispositions applicables à leurs projets, les techniques de construction, les ressources disponibles au CAUE.



SENSIBILISER

- / **Tous les publics** sur les enjeux contemporains du cadre de vie et de l'aménagement, sur la qualité de l'architecture et du paysage, par le biais de publications, d'expositions, de participation à différentes manifestations.
- / **Le public scolaire** pour une « pédagogie du cadre de vie » et ainsi mieux comprendre et appréhender son environnement par la découverte de la ville et des paysages.

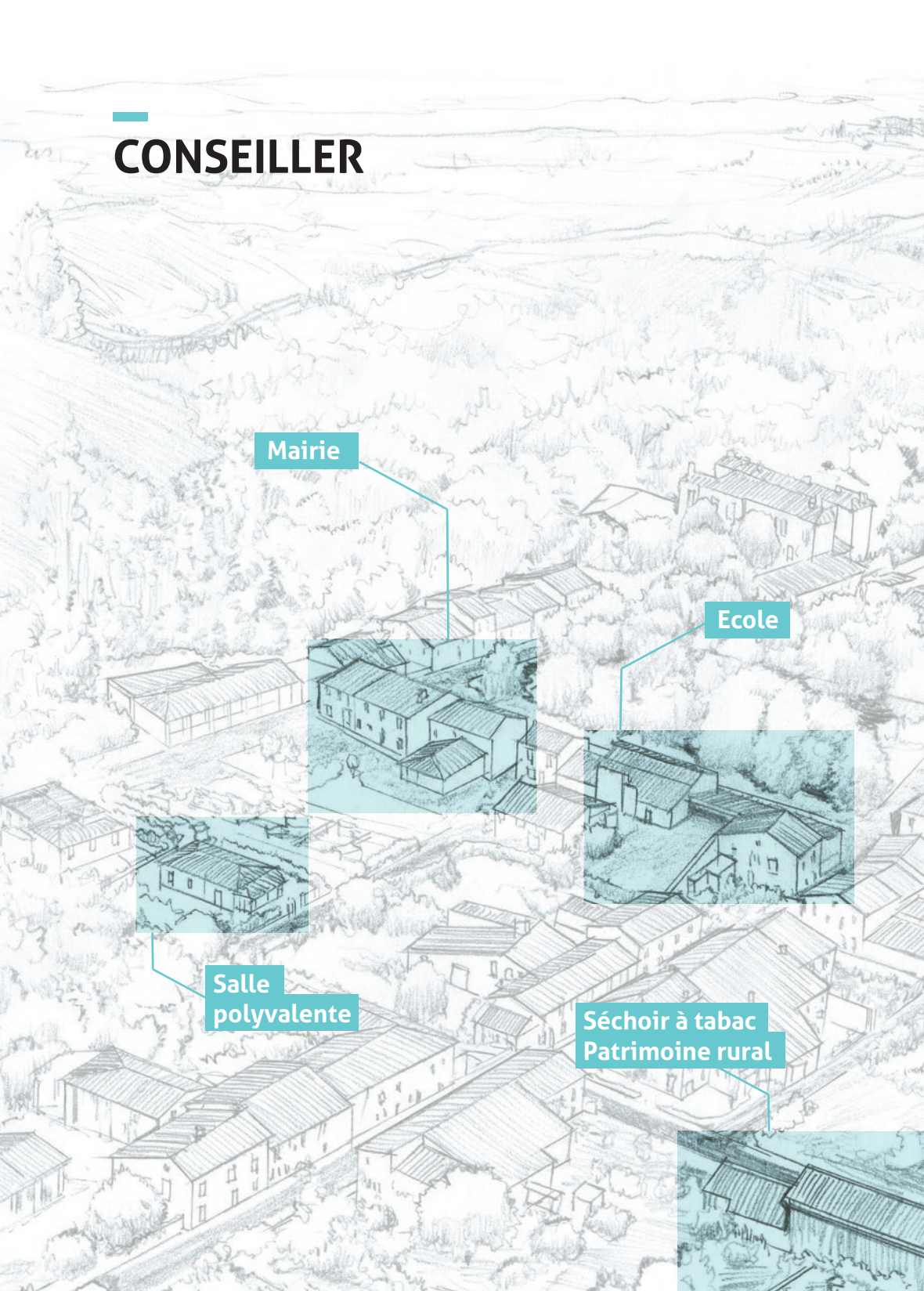
CONSEILLER

Mairie

Ecole

Salle
polyvalente

Séchoir à tabac
Patrimoine rural





BÂTIMENTS PUBLICS

Les étapes du projet

- 1/ Recueil des intentions, décryptage des enjeux et des objectifs à atteindre
- 2/ Analyse du contexte réglementaire, des normes en vigueur, diagnostic de l'état du bâti et des pratiques, expression des potentialités du site
- 3/ Elaboration d'une étude de faisabilité (scénarii)
- 4/ Elaboration d'un préprogramme et précision des niveaux de performances attendues
- 5/ Passage à l'opérationnel : assistance à la rédaction du cahier des charges de consultation et au choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre
- 6/ Participation au dispositif de pilotage et de suivi des études de maîtrise d'œuvre

Points de vigilance

- / Rendre les élus acteurs et ne pas sous-estimer l'investissement durant tout le temps du projet (de la programmation à la conception, de la réalisation à la livraison)
- / Identifier les binômes élus/techniciens référents, associer les bons acteurs et partenaires
- / Confirmer la compatibilité des intentions de projet dans le PLU, le cas échéant préparer son adaptation en conséquence
- / S'assurer du suivi et de la concrétisation de l'action dans la durée (la prestation du CAUE ne se substitue pas à la maîtrise d'oeuvre)

Modalités

- / Une demande écrite par mail ou courrier au CAUE
- / Prestation gratuite sous réserve d'adhésion à l'association (voir p. 24)

« Comment engager un projet de bâtiment public ? »

APPUI DU CAUE Identifier le besoin et étudier la faisabilité du projet

Accompagner l'émergence d'un projet, décider de construire un nouvel équipement public, de réhabiliter une propriété communale, etc., toute prise de décision nécessite au préalable **de s'assurer de la pertinence du projet, d'évaluer son adéquation avec les besoins identifiés**, enfin de vérifier que le contexte permet sa réalisation. Commencer par **bien comprendre et parfois par reformuler la question posée pour mieux y répondre**, c'est ce que permet l'aide à la décision du CAUE.



« Comment faire pour construire, réhabiliter, agrandir mon groupe scolaire ? »

APPUI DU CAUE Etablir le préprogramme du projet



Une fois arrêtée l'intention de construire, de restructurer, de rénover ou de réhabiliter un équipement scolaire, il convient **d'en établir le préprogramme**. Elaboré en collaboration avec différents acteurs et partenaires, cette étape permet de **quantifier les besoins en surfaces utiles, de définir les exigences spécifiques**, architecturales, environnementales et fonctionnelles

attendues par les utilisateurs et les usagers (notamment en matière de niveaux de confort, de qualité d'ambiance, d'objectifs de performance, d'équipements), **d'estimer l'enveloppe financière prévisionnelle et le calendrier du projet**. Cette étape préalable au passage à l'opérationnel est fondamentale. Elle permet de **limiter les risques de remises en cause de l'opération**.

« Comment sélectionner mon équipe de maîtrise d'œuvre ? »

APPUI DU CAUE

Organiser une consultation et choisir un maître d'œuvre

La volonté et les exigences du maître d'ouvrage affirmées, il s'agit alors de retenir une équipe experte de concepteurs qui saura les traduire. Faire le bon choix est essentiel pour la réussite et la qualité de l'opération. Le CAUE vous **informe sur les différents modes de sélection** (en procédure de concours ou en marché à procédure adaptée MAPA) et vous **assiste dans la rédaction du cahier des charges pour la consultation** de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Il participe à vos côtés **au jury de concours ou à la commission d'appel d'offres** pour l'analyse des candidatures et pour le choix final du prestataire.

« Comment rendre accessible mes bâtiments publics ? »

APPUI DU CAUE Visiter, diagnostiquer et proposer des scénarios de mise en accessibilité

L'accessibilité aux personnes handicapées de tout Etablissement Recevant du Public (ERP) est une obligation. Le CAUE vous accompagne dans votre projet de mise aux normes pour rendre accessibles vos bâtiments publics. A l'issue d'une **visite diagnostic**, le rapport d'étude de faisabilité vous orientera vers deux scénarios : soit des **travaux simples à effectuer**, soit des **travaux plus complexes de mise en conformité**, nécessitant l'intervention d'un bureau d'étude spécialisé. Le CAUE vous accompagne alors dans la consultation et le choix de ce prestataire technique.



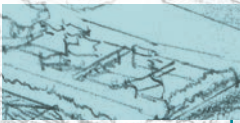
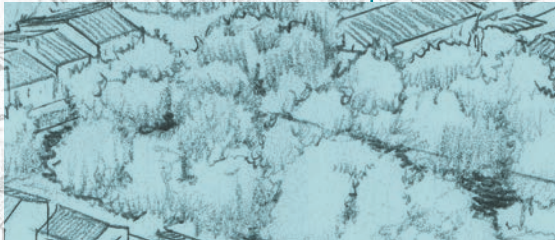
Besoin d'inspiration pour votre projet ?

L'Observatoire Curiosité du CAUE est un outil accessible à tous, régulièrement actualisé, qui présente un panorama de réalisations exemplaires en Gironde. Chaque exemple recensé apporte une vision globale du projet et informe sur son coût, sa surface, son concepteur. Des photos et un texte descriptif permettent de découvrir ces productions de qualité, sources d'inspiration.

CONSEILLER

Place,
espace public

Parking



Jardins
partagés

Végétaliser
la rue





ESPACES PUBLICS

Les étapes du projet

- 1/ Recueil des intentions, décryptage des enjeux et des objectifs à atteindre
- 2/ Analyse du contexte réglementaire, diagnostics des espaces existants et des pratiques, expression des potentialités du site
- 3/ Elaboration d'une étude de faisabilité
- 4/ Elaboration d'un préprogramme (espaces publics, verts ou naturels, entrées de ville, traversées de bourg, etc.)
- 5/ Assistance à la rédaction du cahier des charges pour la consultation d'un maître d'œuvre, participation au choix d'un bureau d'étude

Points de vigilance

- / Rendre les élus acteurs et ne pas sous-estimer l'investissement durant tout le temps du projet (de la programmation à la conception, de la réalisation à la livraison)
- / Identifier les binômes élus/techniciens référents, associer les bons acteurs et partenaires
- / Confirmer la compatibilité des intentions de projet dans le PLU, le cas échéant préparer son adaptation en conséquence
- / S'assurer du suivi et de la concrétisation de l'action dans la durée (la prestation du CAUE ne se substitue pas à la maîtrise d'oeuvre)

Modalités

- / Une demande écrite par mail ou courrier au CAUE
- / Prestation gratuite sous réserve d'adhésion à l'association (voir p. 24)

« Comment valoriser et relier mes espaces publics ? »

APPUI DU CAUE Identifier les besoins et établir un préprogramme



Améliorer le cadre de vie passe par la mise en valeur des espaces publics et naturels (parcs, jardins, forêts, places, cheminements, entrées de ville, etc.). **Valoriser, requalifier, aménager son espace public, c'est créer des espaces de vie et de connexion.** Le CAUE vous accompagne dans la **définition de vos besoins** (renforcer l'attrait touristique, mettre en valeur les atouts patrimoniaux, recréer

du lien social, sécuriser une traversée de bourg, favoriser des cheminements doux, valoriser un espace naturel, etc.) en analysant les **contraintes comme les potentialités du ou des sites**, en réalisant une **étude de faisabilité**, en élaborant un **préprogramme**, puis en vous assistant dans la rédaction du cahier des charges pour une consultation de maîtrise d'œuvre.

« Comment rendre ma place accessible ? »

APPUI DU CAUE Penser l'espace dans ses différents usages et pour tous

Lieu de vie, de passage et d'échange, souvent central, la place doit faire l'objet d'une attention toute particulière afin que **l'ensemble des usagers puissent la pratiquer et selon les différents usages** concomitants ou successifs. Pour cela, il convient d'envisager l'aménagement des espaces en respectant les normes d'accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite), **tout en s'intégrant dans la séquence urbaine, architecturale et paysagère.**



« Comment végétaliser mes rues ? »

APPUI DU CAUE Inscrire la démarche dans une stratégie globale et associer les habitants

La reconquête des rues par les plantes et impliquant les habitants impacte les ambiances, perceptions et les usages des espaces publics. Elle permet de (re) créer du lien social, renforcer la biodiversité en ville, accompagner une traversée de bourg, valoriser un patrimoine, etc. L'arrêt de l'utilisation des pesticides impose **d'instaurer de nouvelles stratégies de conception et d'entretien**. Le CAUE vous accompagne dans ces nouvelles pratiques par le biais **d'études préalables** (rapport d'analyse, palette végétale, diagnostic phytosanitaire et plan de gestion). Il propose également une formation et une exposition dédiées au sujet.

« Comment repenser la place du stationnement ? »

APPUI DU CAUE Passer du « tout voiture » à une place mieux ajustée

La création ou le réaménagement d'un parc de stationnement peut donner lieu à **l'ajustement et au recalibrage de l'offre** (redéfinition des modalités du stationnement, nouvelles exigences quantitatives). Le CAUE vous accompagne pour redéployer la place de la voiture, mettre en œuvre des dispositifs qui réduisent le recours aux emprises minérales imperméables (béton, asphalte, etc.), en privilégiant la création d'aires de stationnement, à dominante paysagère, prenant appui sur une structure végétale, pour mieux **lutter contre les îlots de chaleur urbains**.

« Comment aménager mon cimetière ? »

APPUI DU CAUE Reconnaître les besoins et se former

L'aménagement du cimetière en tant qu'espace public peut être envisagé selon différents besoins : réaménagement, ré enherbement, ou création. Manque de place, abandon des concessions, difficulté d'accès, absence de parking, etc. sont autant de problématiques rencontrées qui nécessitent **d'appréhender la question de manière transversale et connectée au bourg**. Le CAUE vous accompagne dans l'établissement d'un **diagnostic de l'existant** et vous propose des **axes de réflexion**. Il propose également une formation dédiée au sujet.

Formation, sensibilisation et information

Pour tout ce qui concerne l'espace public, sujet à de nombreuses idées reçues, le CAUE vous accompagne dans l'information aux citoyens par le biais d'ateliers mais aussi d'expositions à vocation pédagogiques (cf. p.22). Découvrez sur l'Observatoire Curiosité du CAUE un panorama d'espaces publics exemplaires réalisés en Gironde.

CONSEILLER

Paysage
Grand territoire

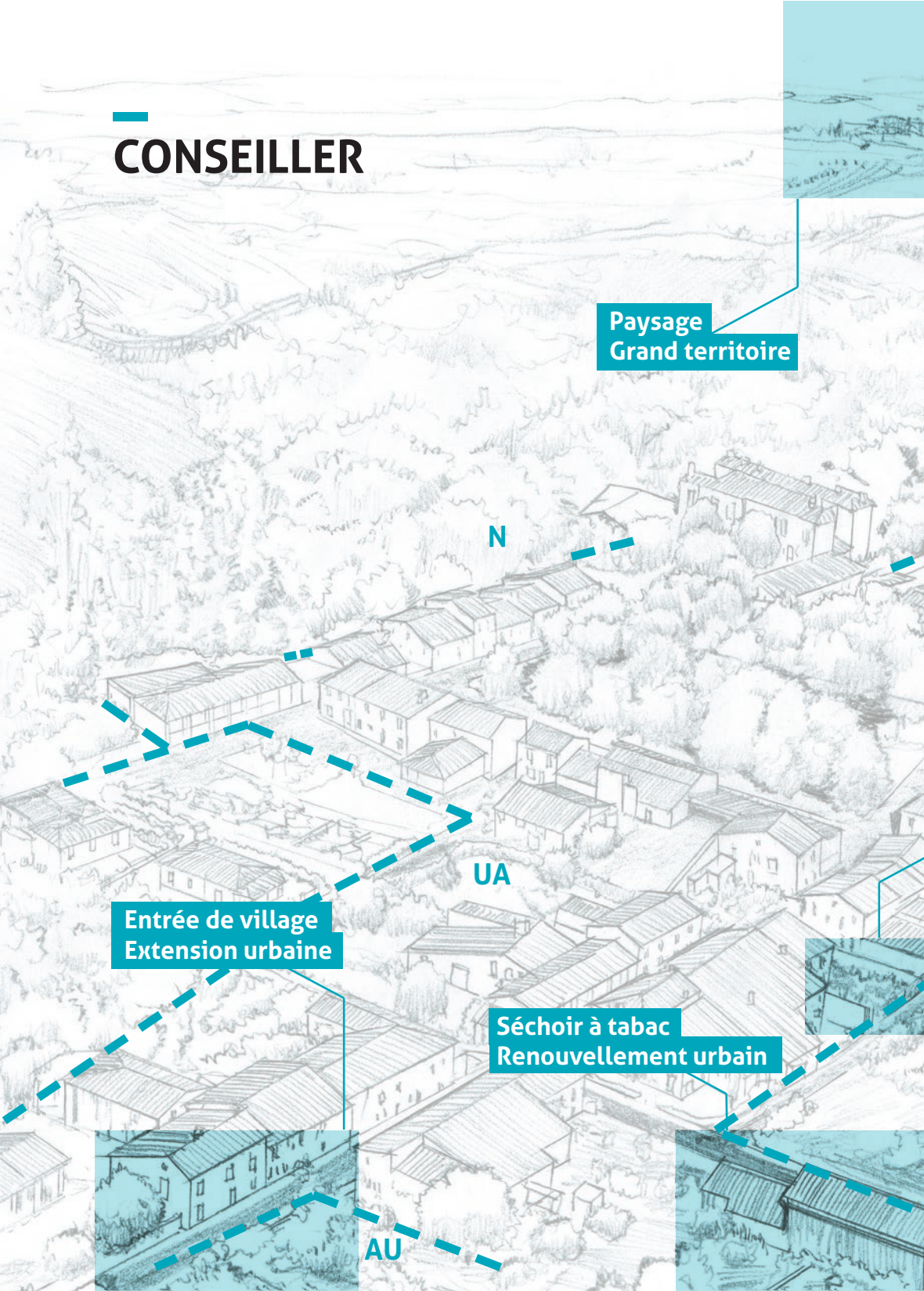
N

Entrée de village
Extension urbaine

UA

Séchoir à tabac
Renouvellement urbain

AU





PROJETS URBAINS ET DE TERRITOIRE

Les étapes du projet

- 1/ Initiation de temps d'échanges préalables pour créer une communauté de vue de l'action locale entre élus
- 2/ Recueil des intentions, expression des points de convergences/divergences, formulation de la problématique et/ou des enjeux
- 3/ Réalisation d'un diagnostic multiscaleaire et transversal des dynamiques caractéristiques et spécifiques sur le territoire d'intervention
- 4/ Proposition d'une feuille de route des enjeux à traiter, d'une stratégie de développement, d'un plan guide d'aménagement, de principes d'une OAP
- 5/ Assistance à la rédaction du cahier des charges de consultation et au choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre ou d'un BE
- 6/ Participation au dispositif de pilotage et de suivi des études

Points de vigilance

- / Familiariser les élus avec l'échelle intercommunale et les affranchir des limites communales pour faire émerger les enjeux
- / Aller à l'essentiel, ne pas surjouer le nombre de réunions, minimiser le risque de démobilitation des élus
- / S'assurer de la prise en compte et de la traduction réglementaire des intentions de projet
- / Maîtriser la stratégie foncière

Modalités

- / Une demande écrite par mail ou courrier au CAUE
- / Prestation gratuite sous réserve d'adhésion à l'association (voir p. 24)

« Comment mener à bien un projet de territoire ? »

APPUI DU CAUE Contribuer à l'élaboration d'un PLUi, d'un SCoT, d'un PCAET ou à la définition d'un projet de territoire

En lien avec votre bureau d'étude et avec les acteurs publics associés de l'ingénierie territoriale, le CAUE vous aide à choisir parmi les procédures complexes **d'élaboration, de révision, de modification et de mise en compatibilité avec les normes supérieures de votre document d'urbanisme**. Il prolonge son implication à vos côtés dans la déclinaison réglementaire du SCoT ou du PLU, dans la définition de principes d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), dans l'expertise de l'état d'un milieu naturel, dans l'appui au développement des plans et chartes de paysage ou encore dans les stratégies et les programmes d'actions des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET). Le CAUE, outil d'interface des territoires, est naturellement en position d'agir sur les enchevêtrements d'échelles, de temps et d'acteurs.

« Comment conduire une opération d'aménagement urbain ? »

APPUI DU CAUE Guider vers la mise en œuvre opérationnelle du projet

La démarche de projet est un **processus itératif qui nécessite d'articuler des phases de planification, de programmation et de cadrage pré-opérationnel**. Le CAUE vous assiste dans la construction de votre stratégie et dans la conduite de votre opération d'aménagement urbain. Il vous aide à analyser le contexte d'intervention, à mesurer la capacité du site de projet, à élaborer le préprogramme de l'opération, de ses équipements publics, le plan guide des principes d'orientation d'aménagement à retenir. Gage de réussite opérationnelle du projet, le CAUE vous accompagne dans le choix d'une procédure d'aménagement, dans l'action foncière et l'adaptation en conséquence du PLU, dans les actions de médiation et de concertation si besoin, dans la recherche de partenariats et le choix de votre équipe de maîtrise d'œuvre.



« Comment revitaliser mon centre-bourg ? »

APPUI DU CAUE Élaborer une stratégie globale déclinée en actions prioritaires



L'enjeu de requalification des bourgs et des villes centres est majeur. Nombreuses sont les communes qui s'interrogent sur le devenir de leurs friches urbaines, des emprises foncières mutables, du bâti dégradé, désaffecté ou en déshérence, de leur perte d'activité et des forts taux de vacance. Le CAUE aide à vous repérer dans l'état des domanialités et de la maîtrise foncière, à évaluer

les capacités foncières existantes, à identifier les secteurs stratégiques à fort potentiel de revalorisation où prioriser l'action, à proposer des pistes de contenu programmatique, à révéler les caractéristiques du patrimoine architectural, urbain et paysager à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier, à mobiliser des dispositifs de revitalisation urbaine et des modes opératoires selon la complexité et les moyens affectés.

« Comment passer un marché public ? »

APPUI DU CAUE Conseiller sur le choix du marché à passer

La passation d'un marché public est soumise à des règles de procédure et de publicité. D'une part, l'acheteur public doit se conformer à une procédure, déterminée en fonction de la valeur de l'achat et de son objet (travaux, fournitures, services). D'autre part, pour garantir une concurrence satisfaisante, l'acheteur doit appliquer des règles de publicité qui varient en fonction de l'acheteur (collectivité, État, etc.), de la valeur et de l'objet du marché. **Les procédures de passation de marchés publics varient en fonction de leur objet et de la valeur estimée du marché** (marché de travaux, de service, MAPA, etc.). Le CAUE vous conseille dans le choix du marché public à passer le plus adapté à votre besoin et dans la rédaction du cahier des charges.

Besoin d'appui pour créer les conditions de l'émergence de votre projet de territoire ?

L'organisation et l'encadrement par le CAUE d'**animations pédagogiques de concertation, de séances de diagnostics partagés, d'ateliers de réflexions thématiques, de visites de territoires** vous permettra d'en apprécier les dynamiques en cours, de favoriser votre appropriation de ses enjeux et de vous aider à formuler une stratégie de développement et d'orientations à laquelle devra répondre votre projet de territoire et/ou votre document d'urbanisme.

FORMER

« Il (le CAUE) contribue directement ou indirectement à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités[...]»

Loi Architecture du 3 janvier 1977 - décret du 9 février 1978 - art.2

Le CAUE concocte chaque année un programme spécifique dédié aux élus, techniciens des collectivités territoriales et professionnels du cadre de vie dans ses domaines de compétences.

Des formations sur une demi-journée ou journée entière (ateliers, visites, conférences) et adaptables à tous les territoires.

/ Habitat / Architecture

/ Espace Public / Projet urbain / Projet de territoire

/ PLUi / SCoT / Division parcellaire

/ Environnement

Parmi ses formations récurrentes et plébiscitées :

« Gestion différenciée : mieux et moins, gérer différemment » : gestion des espaces verts et naturels

« Jardiner la rue »

« Qu'est-ce que l'urbanisme ? » : comprendre les bases (planification, autorisations, projet urbain)

« Rénover son bâti communal »

Le + CAUE

« Si la maison invitait l'architecture » : qualité architecturale dans l'instruction des autorisations d'urbanisme

« Nos parcelles font des petits, bonne nouvelle ? » : comment encadrer la division parcellaire

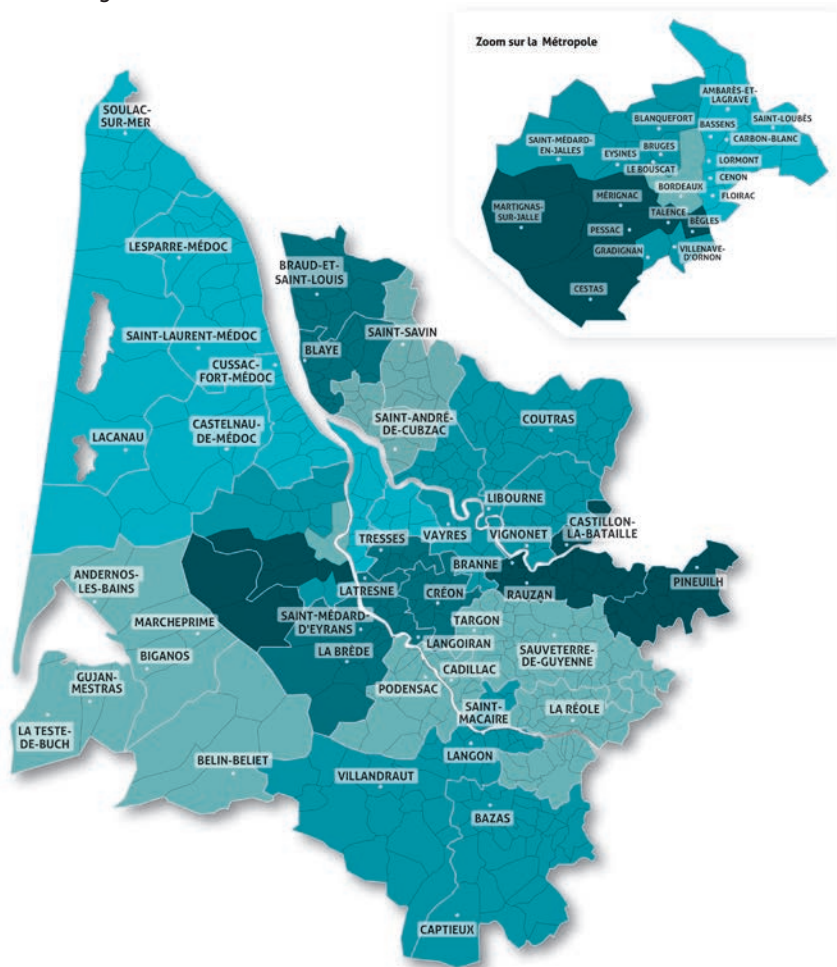
Deux formations dédiées à l'aide à l'instruction du volet architectural des autorisations d'urbanisme.

Instruire le volet architectural d'une demande de Permis de Construire (PC) ou une Demande Préalable (DP) demande un savoir-faire pour bien analyser les pièces du dossier. Qualité d'usage, matériaux, intégration, etc. autant de notions à connaître et appréhender pour bien aiguiller les particuliers dans leur projet. Le CAUE accompagne, forme et sensibilise vos services instructeurs en ce domaine pour enrichir leurs connaissances, développer une argumentation lors d'une instruction et **proposer des alternatives efficaces aux pétitionnaires.**

POUR MES CONCITOYENS (ADMINISTRÉS)

Les permanences du CAUE dans vos territoires

Depuis 40 ans, les conseillers CAUE viennent à votre rencontre et celle de vos concitoyens en tenant une fois par mois des permanences en mairie ou au siège des Communautés de Communes. Chacun peut trouver une permanence dans un rayon de 25 kms, ce qui permet une couverture totale du vaste territoire girondin.



TROMBINOSCOPE DES CONSEILLERS



Elodie VOUILLON
Directrice



Fabrice DEL AGUILA
*Directeur adjoint,
architecte, urbaniste*



Annabel ALBRECH
Ingénieure écologue



Fanny BOSCHAT
Urbaniste conseiller



Bernard BRUNET
*Paysagiste, urbaniste
conseiller*



Sébastien CANNET
Paysagiste conseiller



Martine COMBEAU
*Architecte-conseiller,
resp. sensibilisation*



Marion DELQUEUX
Architecte-conseiller



Claire GARNIER
*Urbaniste conseiller,
resp. formation*



François JUNJAUD
*Juriste conseiller,
urbaniste*



Justine LEHU
Paysagiste conseiller



Ophélie LEPEYTRE
*Architecte-conseiller,
spécialiste en maîtrise de
l'énergie*



Didier MARCHAND
Architecte-conseiller



Pascal MORIN
Architecte-conseiller



Sylvie PAULIET
Conseillère en paysage



Sandrine PIAUX
*Architecte-conseiller, resp.
conseil aux particuliers*



Stanislas ROBERT
Architecte-conseiller



Etienne SALIÈGE
*Architecte-conseiller,
paysagiste*



**Stéphane
SCHURDI-LEVRAUD**
Architecte-conseiller



Anne VAN DER ELST
Architecte-conseiller

INFORMER ET SENSIBILISER

Les fiches pratiques du CAUE

Parce que les questions et interrogations en matière d'architecture, d'urbanisme, de paysage et d'environnement sont nombreuses et variées, le CAUE a créé des fiches pratiques, téléchargeables et imprimables répondant aux questions les plus fréquemment posées. www.cauegironde.com



Les expositions du CAUE

L'équipe du CAUE a créé et réalisé des expositions destinées à informer et sensibiliser le grand public sur des sujets souvent méconnus.

« **Gérer moins, gérer mieux** », une exposition sur la mise en place de la gestion différenciée et écologique des espaces verts et naturels dans votre commune pour lutter contre les idées reçues.



« **Jardiner la rue** », des exemples de réalisations en Gironde et Charente sur des initiatives citoyennes ou d'élus, créant du lien social et embellissant les rues.

« **Maisons de girondins** », témoignages d'habitants de maisons typiques du département, de la Girolle, à l'Arcachonnaise en passant par la Landaise ou encore les Echoppes, une plongée au cœur de l'architecture girondine.



ADHÉRER AU CAUE

Quels avantages pour les adhérents ?

- / Vous soutenez le CAUE dans sa mission de promotion de la qualité de l'architecture et de son environnement.
- / Vous bénéficiez d'un accompagnement gratuit de conseillers CAUE dans le cadre de vos projets.
- / Vous participez activement à la vie de l'association en devenant membre de l'Assemblée Générale.
- / Vous êtes informés et invités à toutes les manifestations organisées par le CAUE.
- / Vous accédez à l'intégralité des ressources en ligne.
- / Vous profitez du prêt gratuit de nos expositions (hors assurance et port).
- / Vous êtes destinataires de toutes nos publications

Les cotisations :

Pour définir ses barèmes de cotisation, le CAUE s'appuie sur la répartition des communes par tranches de population.

Montants des cotisations annuelles :

- / Vous êtes un particulier : 20 €
- / Vous êtes une association : 80 €

/ Communes

- . jusqu'à 499 habitants : 50€
- . de 500 à 999 habitants : 100€
- . de 1 000 à 4 999 habitants : 200€
- . 5 000 à 9 999 habitants : 300€
- . 10 000 à 19 999 habitants : 400€
- . plus de 20 000 habitants : 500€
- / EPCI - Etablissement Public de Coopération Intercommunale :
- . plus de 15 000 habitants : 500€

Nom _____ Prénom _____

Fonction _____ Organisme _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____ Email _____

Je règle par : Mandat administratif Chèque à l'ordre du CAUE de la Gironde

Adresse où doit être envoyée la facture _____

Nom du contact _____ Téléphone _____

